

Le Saint-Sulpicien

Novembre 2020- N°11

SOMMAIRE

Travaux du clocher p. 2

Coq du clocher p. 3



Coeur du village

Rentrée scolaire

Campagne de vaccination p. 4

SIREDOM p. 5

LA FIBRE p. 6

EVENEMENTS p. 7

CCAS p. 8

PAGES D'HISTOIRE p. 9-12

ARESULP p. 13

COMMUNAUTE DE COMMUNES p. 14

VIE COMMUNALE p. 15-20

INFOS PRATIQUES p. 20

Le mot du maire

Chères Saint-Sulpiciennes, Chers Saint-Sulpiciens,

Depuis ces dernières semaines nous avançons à grand pas !

Votre Conseil Communal, impliqué et volontaire, travaille sur différents sujets qui tiennent à cœur à l'ensemble des habitants.

Ainsi, les travaux de mise en sécurité des parties sommitales du clocher viennent de s'achever. Nous finalisons des projets en cours (aménagement de la place du village, valorisation du parvis de l'église et aménagement de liaisons douces, c'est-à-dire des rues attenantes et plus particulièrement de la rue aux Fèves, réalisation des ouvrages de protection contre le ruissellement, déploiement de la fibre optique...) et nous nous mobilisons, déterminés, pour une mise en action rapide et efficace de nos ambitions. Et notamment, protéger et embellir notre cadre de vie par des actions écologiques et environnementales engagées pour la nature, proposer des activités favorisant la proximité et l'entraide, en augmentant, entre autres, les actions du Centre Communal d'Action Sociale.

Septembre a été synonyme de rentrée pour nous tous, y compris les plus petits, accueillis à l'école maternelle «Les Tilleuls» avec ceux des communes de Saint-Yon, de Mauchamps, et de la Cité Bethléem de Souzy-la-Briche.

Un grand merci à Aurélia, Kristine et aux agents communaux (Brigitte, Joëlina, Sophie et Marie) grâce à qui la rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre et dans le respect des règles sanitaires exigées par la Préfecture.

Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvel agent technique communal, Lucile Monceau, qui a pris ses nouvelles fonctions depuis le 2 novembre 2020. Même si la propreté de notre village est de la responsabilité de chacun, l'agent technique sera en charge de l'entretien de notre commune et de ses espaces verts et contribuera à son embellissement. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil !

Les perspectives liées à la crise sanitaire provoquent de l'inquiétude pour ses proches et pour soi-même et peuvent laminer notre moral. Les temps sont durs pour la plupart d'entre nous. Continuons à respecter avec vigilance les gestes barrières nécessaires à notre santé et restons prudents, pour nous et pour notre entourage.

Prenons soin de nous, et des uns des autres

Olivier Petrilli

ACTUALITES

Les travaux 2020 sur le clocher de l'église



La restauration du clocher commencée en janvier (interrompue en avril et mai) et globalement terminée début septembre 2020 a donc concerné :

- Le nettoyage et le jointoyage des murs en pierre de taille,
- La restauration des sculptures,
- La révision des ouvrages de charpente avec remplacement de pièces détériorées,
- La révision de la toiture en bâtière,
- La dépose et le remplacement des abat-sons en béton armé qui s'effritaient, par des abat-sons en charpente bois avec voliges couvertes de plomb,
- La mise en place d'un mât paratonnerre et de son coq en girouette,
- Le nettoyage et la désinfection de l'intérieur du clocher.

L'échafaudage haut de 35 mètres a été mis à profit pour remplacer quelques tuiles de la nef haute et du chœur et pour curer les chéneaux remplis de fientes de pigeons.

Le clocher a été à l'origine de plusieurs incidents, d'abord en janvier 2008 avec la chute du coq et du paratonnerre, puis en mai 2015 avec la chute d'une chimère en pierre.

Ces deux chutes avaient endommagé les toitures sur lesquelles les éléments avaient rebondi, avant de s'écraser au sol.

Des protections provisoires anti chute avaient alors été installées pour prévenir les accidents de personnes dans la cour du presbytère.

Un diagnostic et un projet de mise en sécurité des parties sommitales du clocher de l'église ont ensuite été dressés par notre maître d'œuvre Antoine MADELÉNAT, Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH).

Les travaux correspondants ont été répartis en trois lots : le lot n°1 Maçonnerie, pierre de taille et échafaudage confié à J.RICHARD, le lot n°2 Sculptures confié à TOLLIS et lot n°3 charpente et couverture confié à UTB.



Le financement des travaux et honoraires sont répartis comme suit (montants arrondis) :

• État (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	96 200 €
• Région Ile-de-France	48 200 €
• Conseil Départemental de l'Essonne	92 000 €
• Fonds de compensation de la TVA	47 400 €
• ARESULP	5 400 €
TOTAL TTC	289 200 €

On observera que le financement de l'Association pour le Rayonnement de l'Église de Saint-Sulpice-de-Favières (ARESULP) a permis de ne pas solliciter le budget communal pour ces travaux.

Le Coq de Clocher : un symbole à la fois chrétien et bien français

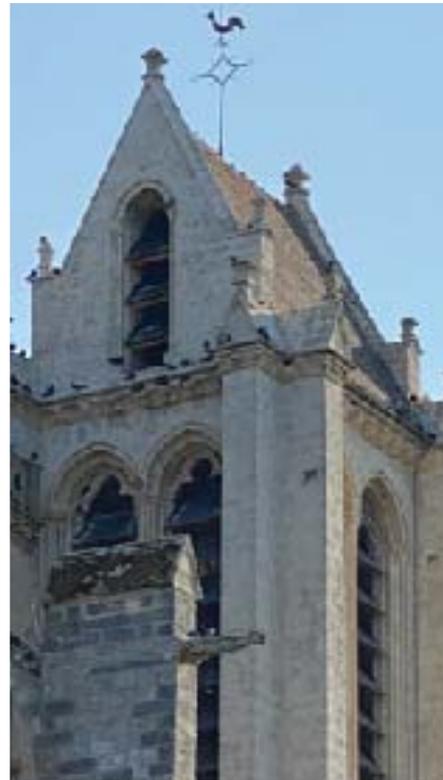
Les travaux de mise en sécurité des parties sommitales du clocher de notre église, achevés début septembre, ont impliqué non seulement la rénovation de notre coq fait de cuivre, mais aussi sa remise en place !

En effet, il y a une dizaine d'années, notre gallinacé s'était envolé, emporté par une rafale de vent et s'était retrouvé bien amoché après avoir atterri dans la cour du presbytère... C'est désormais chose faite : notre coq a retrouvé sa place ! Rares sont les églises de France qui n'ont pas au sommet de leur clocher ce « beau coq vernissé qui luit au soleil » comme le disait Victor Hugo (qui n'est pas né à Saint Sulpice comme chacun le sait !) Mais pourquoi ?

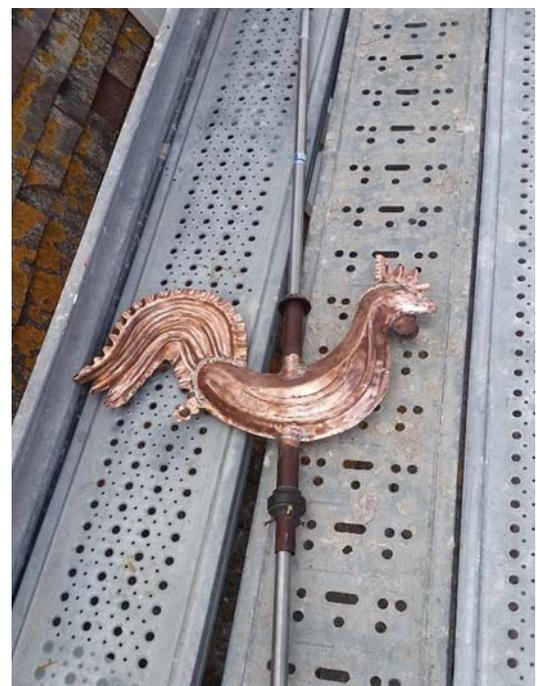


Mais il n'y a pas de réponse définitive sur la question. L'apparition des coqs au sommet des clochers remonte, semble-t-il, au IX^{ème} siècle. Le pape Léon IV décida que les clochers de chaque église devaient être dotés de cette girouette. Symboliquement, le coq placé tout en haut rappelle le Christ protecteur. Girouette il affronte le vent, les péchés et les dangers.

En souvenir de St Pierre et de la parole du Christ « cette nuit même avant que le coq chante deux fois tu me renieras trois fois » ? Jusqu'au V^{ème} siècle les chrétiens se rassemblaient pour prier « au chant du coq » animal qui annonce le lever du soleil... Quelque part, il signale l'arrivée de la lumière.



Enfin, certains coqs contiennent des reliques (ce qui n'est pas le cas du notre !). Ainsi celui de Nôtre-Dame de Paris, que l'on croyait fondu et qui fut retrouvé miraculeusement après l'incendie, abrite selon l'Eglise des reliques de Sainte Geneviève et Saint Denis, ainsi qu'un fragment de la couronne d'épines du Christ, censés protéger les parisiens.



ACTUALITES

Réunion publique «Coeur de Village»

Une réunion publique concernant les travaux de valorisation du parvis, d'aménagement de la place de l'église et des voiries aux alentours, s'est déroulée vendredi 2 octobre 2020 à 20h30 dans l'église. Merci au Père Patrick de nous avoir accueillis. Jean-Marc FOUCHER, Lionel VAUDELIN, respectivement Président de la Communauté de Commune entre Juine et Renarde (CCEJR) et Vice-Président notamment des voiries, étaient présents. Aurélien COLINET, Directeur des Services Techniques et son adjointe, Pauline DA SILVA sont intervenus avec notre maire Olivier PETRILLI. Ainsi au-delà des options déjà présentées en septembre 2019, le nouveau Conseil Municipal a défendu une quatrième option consistant à mettre en herbe le parvis de l'église, à conserver les jardinières, à fleurir les bas-côtés de l'église et à installer des bancs publics. Cette option a fait l'objet d'un large consensus des habitants présents. Il reste désormais à obtenir un avis de conformité par l'Architecte de Bâtiments de France (ABF) pour que les travaux démarrent. Ils devraient s'achever mi-mai 2021.



Réunion publique du vendredi 2 octobre 2020

Rentrée scolaire 2020

Cette rentrée scolaire 2020-2021 a été bien plus compliquée à organiser que celle des années précédentes, compte tenu du contexte sanitaire. Aurélia BURGEVIN, Directrice/enseignante a accueilli 20 enfants (8 en petite section et 12 en moyenne section) et Krystine MARBOT, sa collègue enseignante quant à elle 17 enfants (5 en moyenne section et 12 en grande section). Elles ont pu compter sur une équipe communale au complet, avec Brigitte DUCREUX (ATSEM), Joëlina BAYOUX, Sophie FIALETOUX et Marie MAREZ en charge de la préparation des repas et du ménage. Elles les ont aidé à mettre en place les nouvelles mesures gouvernementales liées à la COVID 19 et à organiser la rentrée différemment afin d'accueillir enfants et parents en toute sécurité.

Ainsi mardi 1er septembre 2020, la rentrée s'est déroulée en deux temps : le matin, les enfants de petite et grande sections, puis l'après-midi, les enfants de moyenne section.

De cette façon, tout en limitant le nombre à l'intérieur de l'école, les parents ont pu accompagner leur enfant dans les classes. Aurélia et Krystine ont échangé avec les parents sur les mesures sanitaires à appliquer, le fonctionnement de l'école, et aussi assuré la visite de l'école pour les nouveaux.

Bravo à tous pour cette rentrée très réussie !



4ème option - Revêtement enherbé

Vaccination anti-grippe

La grippe saisonnière, une maladie à prendre très au sérieux : Compte-tenu du contexte épidémique de la Covid-19, le lancement de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière pour la saison 2020-2021 est plus que jamais incontournable. Il faut être prévoyant et se protéger mais aussi protéger son entourage en se faisant vacciner. Chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, la grippe peut se compliquer et se transformer en troubles respiratoires. Contre cette maladie très contagieuse qui peut même être mortelle, la vaccination est le moyen le plus efficace pour se protéger.

Les gestes d'hygiène simples, à mettre en place lorsque les virus grippaux circulent sont identiques à ceux de la COVID-19.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de l'Essonne invite les personnes fragiles à se faire vacciner gratuitement à partir du 15 octobre 2020 et jusqu'au 31 janvier 2021.



La collecte de nos déchets assurée par le Syndicat intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères a été modifiée au 1er septembre 2020.

Attention la dernière collecte des végétaux pour l'année est le 26 novembre 2020

CALENDRIER COLLECTE DES DÉCHETS
SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2020

ORDURES MÉNAGÈRES	PAPIERS ET EMBALLAGES	DÉCHETS VÉGÉTAUX
		
Ramassage	Ramassage	Ramassage
1 fois par semaine Mardi après-midi	1 fois par semaine Lundi après-midi	De mars à novembre 1 fois tous les 15 jours (semaine paire) Jeudi après-midi
Les collectes sont assurées tous les jours fériés, hors 1 ^{er} mai	Collecte des encombrants : uniquement sur rendez-vous au 01 69 74 23 50	Pour toute question : collecte@siredom.com

INFORMATION DECHETTERIE PENDANT LE CONFINEMENT

Pendant le confinement annoncé par le Président de la République pour une durée minimale de 4 semaines, Sitreva poursuivra son activité normalement afin d'assurer la continuité du service public. La prise en charge, le transfert, le transport, le tri et le recyclage des déchets seront assurés normalement, dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur au sein de Sitreva. Les déchèteries resteront ouvertes selon les jours et horaires habituels. Leur accès sera libre et sans rendez-vous.

Le point de collecte du verre et du papier de St-Sulpice-de-Favières se situe sur le parking à l'entrée du village.

Les habitants du territoire du SIREDOM peuvent accéder aux 24 éco-centres sur présentation d'un badge nominatif et à durée illimitée.

Vous pouvez obtenir votre badge d'accès auprès de la mairie aux horaires d'ouverture

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité

EMCOMBRANTS

Un seul numéro 01.69.74.23.53 Coût du service : 38 €.

Service gratuit pour les plus de 65 ans et les personnes à mobilité réduite.

Pour plus de renseignements, se connecter sur le lien suivant : www.siredom.com

Munissez-vous de votre badge et de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case «Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public».

Les règles sanitaires suivantes devront être respectées :

- Port du masque obligatoire
- Nombre limité des usagers en même temps sur les déchèteries
- Prévoir outils de nettoyage et de déchargement si nécessaire

Malgré tout, dans la mesure du possible, nous vous conseillons fortement de ne vous rendre en déchèterie qu'en cas d'absolue nécessité.

Contact SIREDOM

TEL : 01.69.74.23.50

ecocitoyen@siredom.com

www.SIREDOM.com



DECHETTERIE EGLY

Rue des Meuniers,

lieu-dit La Vallée

Jours d'ouverture

Mardi, mercredi et jeudi :

10h à 12h et 13h à 18h

Samedi : 9h à 12h et 13h à 18h

(Fermeture à 17h

du 15 octobre au 31 mars)

Dimanche et jours fériés :

9h à 12h



DECHETTERIE

ETRECHY

Rue des Aunettes

Jours d'ouverture

Du lundi au vendredi :

10h à 12h et 13h à 18h

Samedi : 9h à 12h et 13h à 18h

(Fermeture à 17h

du 15 octobre au 31 mars)

Dimanche et jours fériés :

9h à 12h

Mise à disposition de compost selon disponibilité.

La Fibre : Du Rêve à la réalité !

La fibre va bientôt être déployée à Saint-Sulpice de Favières ! Nous devrions en finir avec les problèmes incessants de réseaux saturés ou inexistants... Cela sera une réalité au (plus tard à la fin du) premier trimestre 2021.

Effectivement, notre commune rurale bénéficie actuellement d'un raccordement réalisé par le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique, créé par le Département et les intercommunalités, dont la CCEJR, qui se sont employés à réduire la fracture numérique. Le déploiement représente l'un des plus grands chantiers d'aménagement du territoire et nous l'attendons avec impatience, notamment dans le cadre du télétravail ces derniers mois.

Le nouveau Conseil Municipal a, dès son installation, fait procéder au transfert de l'armoire destinée à la fibre, initialement installée au 3 Rue Rochefontaine, au parking à l'entrée du village.

Et c'est donc l'installation de ce nouveau réseau indispensable que finalise le Syndicat Mixte Ouvert Essonne Numérique actuellement sur notre commune.

Une fois ce nouveau réseau déployé et testé (la période de test devrait s'étendre entre novembre et décembre 2020) nos logements seront alors éligibles.



Concrètement, qu'est-ce que la fibre ?



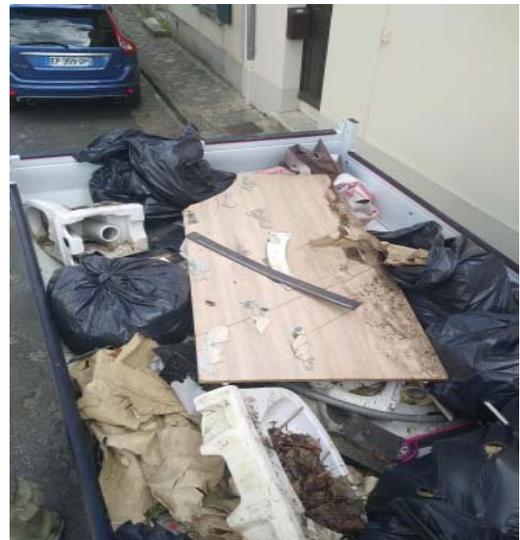
La fibre optique est une technologie permettant d'avoir accès aux meilleurs débits internet, avec un potentiel illimité, en transitant par des fils de verre ou de plastique, contrairement à l'ADSL qui transite par un câble en cuivre. L'avantage majeur de ce support de conduction est l'obtention d'un débit d'information beaucoup plus élevé. Autrement dit, la vitesse de téléchargement est beaucoup plus rapide qu'avec une connexion ADSL. Par exemple, pour télécharger un film de 30Go il faut environ 15 minutes avec l'ADSL contre 4 minutes avec la fibre ! Par ailleurs, si votre TV passe par internet, vous pourrez également profiter d'une très haute définition sur votre téléviseur, et si vous êtes plusieurs personnes connectées simultanément, vous n'aurez plus de problème de bande passante, la connexion sera toujours aussi performante et pour tous.

Dès que la commune sera éligible à l'accès de la fibre, début 2021, Chacun pourra profiter de la fibre optique chez soi en souscrivant un abonnement chez un fournisseur d'accès à internet (Orange, Bouygues, SFR, Free...). Les offres sont nombreuses, à des prix différents selon l'opérateur, à aborder en fonction des besoins de chacun. Nous vous invitons à prendre votre temps avant de souscrire et à bien analyser les différentes offres (certains proposent des tarifs très attractifs la première année...) dépendant des services associés à l'offre, du coût de l'abonnement... Et sachant qu'il vous faudra prendre également en considération les éventuels travaux d'installation à faire réaliser par des techniciens qualifiés pour amener la fibre du réseau à votre maison.

EVENEMENTS

Nettoyage du village

Une opération de nettoyage a été organisée dimanche 26 juillet, à l'initiative des jeunes du village. Un grand merci pour cette mobilisation qui a permis malheureusement de récolter encore trop de débris laissés à l'abandon par des incivilités régulières. Des dépôts sauvages sont également trop souvent constatés près de la barrière qui descend à la rivière.



Procession du M de Marie

Le M de Marie, est un pèlerinage postmoderne qui par étapes de 10 à 15 kilomètres, permet aux pèlerins partis de Lourdes et la Salette, en passant par Pontmain et Paris, de se rejoindre pour une arrivée finale à Pellevoisin, le 12 septembre 2020.

**Un évènement qui a réuni environ 140 pèlerins, dimanche 23 août 2020
où la procession a fait une halte à St-Sulpice-de-Favières**





Le CCAS est le Centre Communal d'Action Sociale.

Le CCAS peut vous aider dans vos démarches administratives et dans vos difficultés financières ou morales.

Maintien à domicile :

L'association d'aide à domicile des trois vallées Créée en 1965, met à la disposition des personnes, plus au moins dépendantes et désireuses de rester à domicile, du personnel chargé de les aider dans les actes de la vie quotidienne.

Elle a pour mission d'assurer :

- les actes domestiques de la vie quotidienne : entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas, aide administrative...
- les actes essentiels de la vie : toilette, alimentation, mobilité, maintien du lien social ...

L'association intervient sur Saint-Sulpice-de-Favières 7j/7

Les tarifs sont appliqués en fonction des ressources et des aides auxquelles la personne peut prétendre (mutuelles, caisses de retraite, Allocation Personnalisée d'Autonomie, aide sociale).

Téléassistance

Qui peut en bénéficier ? Les personnes de plus : de 60 ans (inaptes au travail ou bénéficiaires de l'APA) ou 65 ans et les personnes malades dont l'état le nécessite peuvent accéder à ce service.

Ce service a été mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental et la société GTS Mondial Assistance. C'est un système d'alarme composé d'un boîtier accompagné d'un pendentif ou d'une montre. Le système est relié à une centrale d'écoute qui permet, grâce à une utilisation simple :

- Une surveillance continue
- Une écoute 24h/24, 7j/7
- Une sécurité pour vous et votre entourage

La téléassistance est intégralement financée par la CCEJR (Communauté de Communes Entre Juine et Renarde) et le Conseil Départemental.

Pour tous renseignements : contacter la Mairie

Une fin d'année COVID 19 pour nos aînés

Préférant prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des plus fragiles devant la recrudescence de la COVID-19 et des mesures sanitaires empêchant d'organiser les rencontres en nombre en milieu fermé, la commission du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a fait le choix de protéger ses aînés et d'annuler le repas de fin d'année pour l'année 2020.

Il reste tout de même une bonne nouvelle en cette année particulière, où nos aînés seront privés de ce repas toujours très attendu. Un colis de Noël amélioré leur sera distribué.



Nouveauté CCAS

Le CCAS se mobilise dans cette période difficile et compliquée et nous vous informons qu'il a d'ores et déjà pris comme décision de proposer en gage de solidarité un chèque cadeau d'une valeur de 30 euros à nos habitants qui sont inscrits à Pôle Emploi (sur justificatif).

Les personnes concernées doivent se faire connaître en contactant Patricia à la mairie au 01.64.58.42.33 ou Lydie Peyrottes au 06.73.67.89.00, adjointe déléguée aux Affaires Sociales.



HISTOIRE COEUR DU VILLAGE

1) Le Parvis ancien (juin 1881) avec des tilleuls tout jeunes

Le cimetière a quitté les abords de l'église. L'abri de bus est encore clos, la rosace au-dessus du gable n'est pas encore murée mais le portail du bas-côté Nord l'est encore. La statue de Saint Sulpice n'a pas rejoint son piédestal. Les abat-sons du clocher ne sont pas en béton armé, mais en charpente recouverte de tuiles (ou d'ardoises ?). La baie sommitale du clocher est partiellement murée. Tout à fait à droite on aperçoit la boulangerie-épicerie (Voir 8 ci-après)



© Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine

2) Café de la Mairie et Hôtel-Restaurant «Au rendez-vous des touristes»



Avec Garage pour vélos et Écurie sans garantie, cet établissement sis au 10, rue aux fèves était tenu par la famille BRETHEAU. Son patron Robert BRETHEAU décéda de ses blessures à l'hôpital militaire d'Abbeville le 2 juin 1915, à l'âge de 37 ans. Les derniers tenanciers du restaurant « Cousine Rose » s'appelaient Michel et Lucienne Rose GOULARD. Michel GOULARD (dit Mickey) est décédé à St Sulpice le 3 février 1984 et est inhumé au cimetière communal. Le café occupait la partie gauche (celle ornée d'un haut chèvrefeuille vertical) de l'habitation actuelle Bruno et Francesca FORNETRAN.

PAGES D'HISTOIRE

3) La vierge à l'enfant

Ce tableau est accroché dans le rosier sur le mur de la maison de Béatrice DUQUESNOY, à l'angle de la place de l'Église et de la rue aux fèves.

Le tableau actuel a été peint au début des années 1990 par Chriss PERCHERON (alors adjointe au maire Louis COURTOIS) avec de la peinture acrylique sur un support en contreplaqué marine. C'est l'ébéniste Victor LUISETTI, mari d'Inès, qui a réalisé l'encadrement.

Le tableau d'origine, exécuté cinquante ans auparavant par Robert LANZ sur un support en bois enduit au plâtre, avait en effet subi les outrages du temps et tombait en morceaux.



4) La maison des Editeurs (tout à droite avec la lucarne de toiture)



© collection-ifm.fr

Au début de la 2ème guerre, elle abrite la famille de Paul FLAMAND, qui dirigea les Éditions du SEUIL de 1937 à 1979. Son fils Jean-Marie est né dans cette maison le 25 février 1940.

Après la guerre, c'est la famille BRUN-MOURRE des Éditions BRUN (Bd Beaumarchais à Paris) qui y aménagea. Elle céda la place à Robert et Suzanne DUCONGET, laquelle était chef de fabrication des Éditions GALLIMARD, où elle correspondit notamment avec Jacques PRÉVERT, Eugène IONESCO, Marguerite YOURCENAR et tant d'autres auteurs célèbres. Aujourd'hui, la maison sise au 4 Place de l'Église appartient à Nadia et Gilbert DUCONGET.

5) La porte de l'ancien Hôtel-Dieu, aussi appelée Porte de la Grimace

L'Hôtel-Dieu était la maison charitable qui accueillait les pauvres, les femmes, les infirmes et les vieillards venus en pèlerinage à l'église de Saint-Sulpice. A gauche de la porte double, on voit l'actuelle maison de Pierre et Laure LE FLOC'H, précédemment occupée par le magasin d'antiquités de Solange de la JONKAIRE. Danielle CAUSSE y a travaillé avant d'ouvrir la Remise dans l'ancien magasin CHARTIER de la Rue aux Fèves. Cette maison, sise 8 Place de l'Église, faisait vraisemblablement partie de l'Hôtel-Dieu.



© Téléfilm « Bas les cœurs » de Robin DAVIS diffusé sur France 2 le 25-11-2011

L'excroissance située à droite du sommet de l'arc principal peut faire penser à quelqu'un qui tire la langue (Grimace). Certains ont d'autres explications...

6) Hôtel-Restaurant JUNGBLUTH



© Collection François FORTIN

(Salle de bal - Chambres meublées - Tabac - Billard - Écurie - Remise) 10 Place de l'Église.

Camille JUNGBLUTH (ici avec sa femme devant la porte) est tué à l'ennemi dans la Meuse le 2 septembre 1914 à 31 ans. Anselme et Louise SABATON tenaient l'établissement pendant la guerre de 1939-1945, ils sont les grands-parents maternels des jumelles Annick et Martine BROGGIO.

Le café-restaurant « La Ferronnière », ainsi nommé à cause de la forge voisine occupée notamment par Gilbert BAYOUX, a fermé ses portes en 2008.

Daniel et Laurence JULLIEN-DESIRER, les propriétaires actuels ont fait récemment rénover la façade, à l'identique de cette carte postale avec le bouquet de fers à cheval mais sans inscription.

PAGES D'HISTOIRE

7) La pension Sainte-Geneviève (tout au fond derrière la grille)

Cette pension, dirigée par les demoiselles Irène BOUSSIER, Madeleine MATHIS et Jeanine PUYMÉ, accueillait dans les années 1960 des colonies de vacances pour les jeunes filles de l'institution parisienne Sainte-Geneviève.

Cette grande maison sise au 12 Place de l'Église est occupée aujourd'hui par Luc et Odile FOSSATI.



8) La Boulangerie-Epicerie

de Jean-Baptiste GUÉNOT (maire de 1851 à 1865), laissa la place à l'épicerie de Parfait FORTIN (arrière-grand-père de François FORTIN). Elle se situait dans une maison dont il ne reste qu'un mur et une porte sur rue. Cette épicerie était implantée à gauche de la maison qui abrite aujourd'hui le restaurant SAINT-LOUIS, ouvert le 7 juillet 2012 par Caroline FOSSATI et exploité depuis deux ans par Hervé et Clément.

9) La Maison des Demoiselles

Les trois demoiselles, après avoir dirigées la pension Sainte-Geneviève, se sont retirées dans l'actuelle maison de Serge et Agnès PETIT qui a gardé son nom de « Maison des Demoiselles ». Madeleine MATHIS (décédée en 1989) et Jeanine PUYMÉ (décédée en 1999) sont inhumées dans le nouveau cimetière.

10) Le Pressoir



Une plaque cochère rénovée y a été récemment remise en place par René LE JEUNE.



L'ensemble construit autour d'une cour comprend la maison d'angle du XV^{ème} siècle et la dépendance, avec lucarne à engranger, qui abritait le pressoir à pommes. André PAISANT (1868-1926) avocat et homme politique acheta « Le Pressoir » pour une de ses bonnes amies. Député de l'Oise de 1914 à 1926, André PAISANT est à l'origine de la célébration du Soldat Inconnu, dont il avait proposé l'inhumation au Panthéon. Le Pressoir est acquis en 1967 par un couple de professeurs Louis et Birgitta KESSLER, il appartient aujourd'hui à leur fille Ingrid, plus connue dans le village sous le nom de Bichette.

Ces quelques éléments d'histoire récente de la Place de l'Église ont été recueillis par Olivier BERLIN grâce au concours précieux de Bichette KESSLER, Isabelle TERRASSON et de François FORTIN.

L'ARESULP

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association pour le Rayonnement de l'Eglise de St SULPice de Favières, créée en 2003 et dont le siège est à la mairie au 14 rue aux Fèves 91910 St Sulpice de Favières.

NOTRE OBJET

Favoriser le rayonnement de l'église de St Sulpice de Favières en s'attachant :

- à sa restauration et à son embellissement
- à la promotion des recherches et publications sur l'église
- à l'organisation de manifestations culturelles

UN MOT SUR L'EGLISE

L'église construite au XIIIème siècle est propriété de la Commune qui assure seule son entretien, sans aucune contribution de la paroisse ni du diocèse.

La Commune reçoit des subventions publiques plafonnées pour les travaux. L'ARESULP a été créée pour vous permettre par votre soutien financier d'aider à la préservation et au rayonnement de ce chef-d'œuvre architectural.



Rappelons que l'abbé Chastelain l'a qualifiée dès 1683 de « *La plus belle église de village de tout le royaume* » et que Prosper Mérimée l'a inscrite sur la première liste des monuments historiques classés en 1840.

NOS ACTIONS

- Nous rassemblons les documents historiques et plus récents sur l'église, afin de les mettre à disposition des guides, des étudiants et des amateurs.
- Nos guides bénévoles (Laure Le Floc'h, Jacqueline Lagarde, David Harrison et Olivier Berlin) organisent régulièrement des visites guidées.
- Nous éditons un guide de visite en couleurs
- Nous organisons des expositions et conférences sur l'histoire et l'architecture de l'église.
- Nous organisons des concerts, généralement à libre participation aux frais.
- Nous recherchons des mécènes privés [Fondation du Patrimoine, Fondation Gaz de France devenue ENGIE, World Monuments Found (USA), etc..]
- **Nous avons financé les travaux du chœur de 2018 et du clocher en 2020, afin de ramener à zéro la contribution directe de la commune.**



VOTRE SOUTIEN

Vous aimez l'église de votre village, alors nous vous invitons à adhérer à l'ARESULP au moyen du bulletin joint. La cotisation annuelle est de 15 €. Chaque cotisation et chaque don feront l'objet d'un reçu fiscal envoyé courant février vous permettant une déduction d'impôt de 66 %.

Le Conseil d'administration de l'ARESULP et son nouveau président Pierre Le Floc'h vous remercient d'avance pour votre soutien.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Le nouveau visage de votre intercommunalité



© Entre Juine et Renarde -Edition septembre-octobre- novembre 2020

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin derniers, les exécutifs communaux ont été installés. Le 8 juillet, à son tour, un Conseil Communautaire d'installation était convoqué, 45 conseillers communautaires dont Olivier Petrilli, qui représente le seul siège pour St Sulpice-de-Favières, élaient leur Président, Jean-Marc Foucher et 11 vice-Présidents. Saint-Sulpice-de-Favières est membre de la Communauté des Communes entre Juine et Renarde (CCEJR) qui regroupe au total 16 communes avec Auvers-Saint-Georges, Boissy-le-Cutté, Boissy-sous-Saint-yon, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Chauffour-les-Etréchy, Etréchy, Janville-sur-Juine, Lardy, Mauchamps, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin, Villeneuve-sur-Auvers.

Vos élus au sein de la Communauté de communes

Finances : Elisabeth SCHMITT - Cyrille DURET
Maintien à domicile : Lydie PEYROTTEs - Sylvie TOMAS
Aménagement du Territoire : Frantzy SOMENZI - Mathieu GOUIRAND
Petite Enfance/Enfance : Lydie PEYROTTEs - Philippe BAYOUX
Jeunesse : Lydie PEYROTTEs - Philippe BAYOUX
Bâtiments/Voirie : Frantzy SOMENZI - Cyrille DURET
Développement Economique : Elisabeth SCHMITT - Pierre LE FLOC'H
Gestion des déchets : Frantzy SOMENZI - Cyrille DURET
Culture : Olivier PETRILLI - Olivier BERLIN
Communication : Olivier PETRILLI - Sylvie TOMAS
Développement Economique au Sein de la Mission Locale Sud-Essonne : Elisabeth SCHMITT - Pierre LE FLOC'H

LA VIE COMMUNALE



Retrait de nid de frelons asiatiques par les pompiers sur le chevet de l'église

AIDEZ-NOUS A PROTEGER NOS ABEILLES ET A COMBATTRE LES FRELONS ASIATIQUES



Si vous identifiez un nid de frelons asiatiques sur le domaine public, nous vous remercions d'en informer la mairie qui se chargera de sa destruction. L'élimination des nids situés sur des propriétés privées est à la charge du propriétaire.

Les frelons asiatiques sont en grande partie responsables de la diminution de la population d'abeilles car ils attaquent les ruches pour y voler le nectar.



Nouveaux panneaux implantés par le département sur la D82 à St-Yon et Souzy-la-Briche



Apéritif dinatoire organisé par le Comité des Fêtes vendredi 5 septembre 2020

LA VIE COMMUNALE

CHARTRE DE BONNE CONDUITE DU SAINT-SULPICIEN

Chaque citoyen détient des droits qu'il peut exercer et des devoirs qu'il doit respecter. Ces comportements empreints de bons sens dont le Saint-Sulpicien s'engage à respecter, sont énoncés dans cette chartre afin de contribuer au maintien du bien-être et du bien-vivre à Saint-Sulpice-de-Favières.



ENVIRONNEMENT

Entretien ses haies, qu'elles soient séparatives de ses voisins ou de la voie publique, afin de ne pas empiéter sur le domaine public et ne pas gêner ni le passage, ni la sécurité des piétons, ni la visibilité des automobilistes.

Couper les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux, à l'aplomb des limites de ces voies à une hauteur de 2 mètres maximum. Les arbres dont la hauteur est supérieure à 2 mètres, doivent être plantés à une distance minimum de 2 mètres de la propriété voisine. Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent être plantés à une distance minimum de 0.5 mètres de la propriété voisine.

Désherber les trottoirs donnant accès à son domicile jusqu'au caniveau et ramasser les feuilles mortes. Balayer les trottoirs et parkings enneigés jouxtant son habitation pendant la période hivernale. Par temps de verglas, prendre toutes les précautions (sablage, salage) pour éviter les chutes devant son habitation. En cas d'accident d'un tiers, toute négligence du propriétaire (ou locataire) engage sa responsabilité.

Ne pas brûler à l'air libre ou dans un incinérateur ses déchets de jardinage, délagage et de désherbage afin de ne pas générer d'odeurs et de fumée et ainsi nuire à l'environnement et à la santé de ses voisins, ou être la cause d'incendie. Le contrevenant risque une amende de 450€ maximum comme le prévoit le règlement sanitaire dans son article 84. Les déchets de jardin pourront être ramassés par le SIREDOM le jeudi après-midi de mars à novembre de chaque année, déposés en déchetterie, ou bien compostés.

LA VIE COMMUNALE

Ne pas effectuer de tonte d'herbe ou de coupe de végétaux, ou tout autres travaux générant des nuisances sonores (*) les dimanches et jours fériés ainsi que pendant les heures de repas. Respecter les créneaux horaires autorisés soit les jours ouvrés de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

(*) On entend par nuisance sonore, tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par le comportement d'une personne ou d'un animal et qui constituent un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs intenses ou qu'ils durent dans le temps, par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cris, talons, chant, fête familiale,...) ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, électroménager,...), ou par un animal (exemple: aboiement). Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne. Veuillez à informer vos voisins au préalable si une fête doit être organisée.

Conduire de façon prudente et responsable dans le respect des limitations de vitesse. **Ne pas mettre les autres en danger** en stationnant n'importe où.

Respecter la propreté des promenades. Ne pas jeter par terre, papiers, cigarette, plastique s'en débarrasser dans les poubelles. Ne pas laisser ses poubelles sur le trottoir après le ramassage.

Etre responsable du comportement de son animal. Se munir d'un sac plastique pendant la promenade de son animal de compagnie et ramasser les déjections faites sur la voie publique.

Faire une déclaration préalable de travaux pour tous travaux de surélévation, véranda, pièce supplémentaire, portes, fenêtres, toiture, ravalement de façade, abri de jardin, garage, piscine, mur, haie. En effet, une déclaration de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui est exigée pour les travaux énumérés ci-dessus et qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP permet à la mairie de vérifier que les règles d'urbanisme en vigueur sont respectées.

Tranquilité

Propreté

Animaux

Travaux

**Faisons tous en sorte d'honorer et d'appliquer cette Charte
afin de continuer de bien vivre ensemble
à Saint-Sulpice-de-Favières.**

LA VIE COMMUNALE

Valoriser notre patrimoine naturel : agir, s'engager, se mobiliser



Merci à Matéo Adamzyck qui, embauché comme agent technique pendant la période estivale, a entretenu nos espaces verts et nos trottoirs

Bienvenue à Lucile MONCEAU, notre nouvel agent technique communal. Sa présence se fait déjà remarquer avec l'embellissement des massifs de fleurs devant l'église.



CAMPAGNE DE TESTS COVID PAR LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le département a mis en place des tournées de tests dans plusieurs villes du Sud Essonne où la présence des professionnels de santé est plus faible.

Les tests de dépistage sont gratuits, sans prescription médicale mais avec obligation de présentation de la carte vitale.

Prochaines tournées de novembre :

- 17/11 de 8h30 à 17h00 à Saint-Chéron
- 19/11 de 8h00 à 15h00 à Ballancourt
- 24/11 de 8h30 à 17h00 à Angerville
- 26/11 de 8h00 à 15h00 à Breuillet

PRENEZ SOIN DE VOUS

En tant que qu'élus municipal en charge de l'environnement et du développement durable, Mathieu GOUIRAND a présenté début octobre au Conseil Municipal un Programme d'actions d'information, de sensibilisation et d'animation en faveur de la biodiversité.

Mathieu a effectivement la responsabilité de proposer et de coordonner des projets transversaux avec différentes commissions (cadre de vie, travaux, communication ...) destinés à développer des actions, à favoriser la biodiversité de notre village et à valoriser ainsi notre patrimoine naturel.

Nous nous inscrivons pleinement dans la démarche déjà initiée par notre commune, saluée dès 2014 par le diplôme « Trèfle Phyt'Eaux Cités », en raison de son passage au zéro phytosanitaire pour les espaces verts. Cette reconnaissance a été ensuite confirmée par le label « Terre Saine » attribué à Saint-Sulpice de Favières en 2016.

Impliqués à continuer à préserver notre cadre de vie et l'environnement des générations futures, nous avons d'ores et déjà candidaté à une demande d'obtention du Label « Territoires Engagés pour la Nature » auprès de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Ce label vise à reconnaître et à valoriser le plan d'actions en faveur de la biodiversité de notre commune.

Nous vous détaillerons ces actions dans un prochain numéro du Saint-Sulpicien.

La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?

L'usage du mot biodiversité est relativement récent mais la biodiversité, elle, est très ancienne. La diversité biologique actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète. La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.



LA VIE COMMUNALE

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Trouver la réponse pratique à vos questions juridiques !
Maison de Justice et du Droit (MJD) d'Étampes.

Notre commune dépend de ce lieu d'accueil gratuit, confidentiel et permanent ouvert à tous, délivrant une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Avocats, écrivains publics, conciliateurs, huissiers, médiateurs familiaux, délégués du défenseur des Droits, et autres professionnels sont à votre disposition et interviennent au travers d'une vingtaine de permanences.

Maison de Justice et du Droit (MJD)
1, rue du Coq - 91150 ÉTAMPES
Tél. : 01 69 92 11 70



DIPLÔMES 2020

Samedi 29 septembre 2020 en fin de matinée, le C.C.A.S. a remis aux jeunes Saint-Sulpiciens diplômés en 2020 une carte cadeau d'une valeur de 30 euros.

Toutes nos félicitations à :

Matéo ADAMZYCK (BAC), Lucile BRAY (BAC S),
Diego FIALETOUX (CAP Maintenance), Vanina
GOUIRAND (BAC L), Pierre GUYOT (BAC S), et
Kévin VIVIER (BP Peintre en bâtiment).

**Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite de
leurs études et leurs futures carrières
professionnelles.**



ETAT-CIVIL

NAISSANCE Erratum : Many BENARD-LEHAIRE 08/11/2019

DECES : Lucien GOUBY 11/07/2019

Jean-François LACOUDRE 09/01/2020

BIENVENUE À :

M. Yves ERNOTTE et Mme Laëtitia SOLER - 5, chemin du Néflier

M. et Mme Philippe GRIMIAUX - 7, chemin du Néflier

LA VIE COMMUNALE

RECENSEMENT PERSONNES VULNERABLES

Suite à l'activation du plan canicule comme chaque année entre le 1er juin au 15 septembre par le gouvernement, il a été procédé le 6 août dernier, par deux de nos élus à un appel téléphonique à chaque habitant de plus de 80 ans pour s'assurer qu'ils n'avaient pas besoin d'aide et qu'ils n'étaient pas seuls pendant cette période. Afin de mettre à jour notre fichier de suivi, toute personne fragile et seule, ou qui se sent vulnérable, peut s'inscrire au registre nominatif d'inscription volontaire auprès de la mairie.

S'inscrire sur les listes électorales

Les prochaines élections Départementales et Régionales sont prévues en 2021.

Si vous venez de vous installer dans la commune, veuillez vous présenter en mairie, muni(e) de votre carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans seront inscrits d'office sur la liste électorale de la commune du domicile des parents dès lors qu'ils ont été recensés dans leur 16ème année. Vous pouvez vous renseigner en mairie pour vérifier si l'inscription a bien été effectuée.

INFOS PRATIQUES

Horaires de la mairie et de l'Agence Postale

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>
lundi	9h à 12h	Fermé
mardi	9h à 12h	14h à 17h
mercredi	9h à 12h	14h à 16h
jeudi	9h à 12h	14h à 18h
samedi	10h30 à 12h	Fermé

Tél. : 01 64 58 42 33
mairie@saint-sulpice-de-favieres.fr

NUMEROS UTILES

PERMANENCE DES ELUS

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous au 01.64.58.42.33

Mme Laëticia ROMEIRO DIAS
Députée de la 3ème circonscription de l'Essonne.
Lundi de 17h à 19h sur RDV
au 07.86.61.13.19.

laetitia.romeirodias@assemblee-nationale.fr
Permanence de Brétigny-sur-Orge
11 av. du Colonel Rozanoff

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

Canton de DOURDAN
M. Dominique ECHAROUX
domecharoux@orange.fr
Mme Dany BOYER

Directeur de la publication :
Olivier PETRILLI

Rédaction : Les Conseillers Municipaux

Imprimeur : Bprint Breuillet

Crédits Photos : Mairie, Commission Communication